



Offre d'emploi

2 postes d'Écoguides

Date de publication de l'offre : 7 février 2025

Identification du poste

Type d'emploi : CDD 3 mois (saisonnier)

Durée : 3 mois

Statut : contractuel

Temps de travail : temps complet - 35h/semaines annualisées

Rémunération : **IB 371 / IM 369**

Prise de poste : 16 juin 2025 – 15 septembre 2025

1. CONTEXTE

Créé depuis début 2015, le Parc naturel régional des Baronnies provençales est composé de 105 communes réparties sur la Drôme et les Hautes-Alpes (1 818 km²) et de 7 villes-portes : Dieulefit, Grignan, Montélimar, Sisteron, Valréas, Vaison-la-Romaine et Veynes. Territoire rural de confins et d'interface climatique, il est peu peuplé (environ 35 000 habitants). Le siège administratif du Parc est basé à Sahune, dans la Drôme.

Le Parc naturel régional des Baronnies provençales bénéficie de crédits de la Région Sud, en intégrant trois agents de la Garde Régionale Forestière (dont un coordinateur) pour préserver les milieux naturels remarquables et prévenir les risques d'incendie dans le cadre du dispositif « Guerre du feu ». Il bénéficie également de crédits du projet GIRN (Gestion Intégrée des Risques Naturels) mis en place dans le secteur du Nyonsais et du Haut-Nyonsais. Ce projet permet d'intégrer deux postes supplémentaires d'écoguides dans son dispositif. Au total la brigade d'écoguides 2025 sera composée de 4 écoguides et d'une coordinatrice.

2. RESPONSABILITES DES ECOGUIDES

Sous la responsabilité de la chargée de projet « Sports et activités de pleine nature », l'écoguide exerce un rôle, de prévention et d'alerte par rapport aux pratiques touristiques (notamment de baignade) en milieux naturels. A ce titre il.elle est appelé.e à jouer le rôle de médiateur et d'exemple pour les populations avec lesquelles il.elle est en contact. Il.elle identifie les dysfonctionnements et les nuisances (déséquilibre des écosystèmes, dégradation du paysage et des aménagements, pollutions, risques incendie) et assure au quotidien une présence sur le terrain auprès du public fréquentant le PNR.

L'écoguide intervient sur les secteurs des gorges de la Méouge et du Nyonsais pendant les périodes de juin à septembre. **Les responsabilités suivantes lui sont confiées :**

- ◆ La prévention et la sensibilisation au risque incendie ;
- ◆ La sensibilisation des publics présents à la découverte de l'environnement qui les entoure, et aux pratiques respectueuses des sites ;
- ◆ Le suivi de la fréquentation et la collecte d'informations via l'application du SIT PACA ;
- ◆ L'alerte auprès de l'équipe du Parc sur d'éventuelles dégradations constatées ou des problématiques rencontrées ;

Une autre vie s'invente ici



59 PARCS NATURELS RÉGIONAUX EN FRANCE

Parc naturel régional des baronnies provençales • 575 route de Nyons • 26510 • SAHUNE • smbp@baronnies-provençales.fr • www.baronnies-provençales.fr

Alpilles, Ardennes, Armorique, Aubrac, Avesnois, Baie de Somme Picardie Maritime, Ballons des Vosges, Baronnies provençales, Boucles de la Seine normande, Brenne, Brière, Camargue, Caps et Marais d'Opale, Causses du Quercy, Chartreuse, Corbières-Fenouillèdes, Corse, Doubs-Horloger, Forêt d'Orient, Gâtinais français, Golfe du Morbihan, Grands Causses, Guyane, Haut-Jura, Haut-Languedoc, Haute Vallée de Chevreuse, Landes de Gascogne, Livradois-Forez, Loire-Anjou-Touraine, Lorraine, Luberon, Marais du Cotentin et du Bessin, Marais poitevin, Martinique, Massif des Bauges, Médoc, Millevaches en Limousin, Mont-Ventoux, Montagne de Reims, Monts d'Ardèche, Morvan, Narbonnaise en Méditerranée, Normandie-Maine, Oise - Pays de France, Perche, Périgord-Limousin, Pilat, Préalpes d'Azur, Pyrénées Ariégeoises, Pyrénées catalanes, Queyras, Sainte-Baume, Scarpe-Escaut, Vallée de la Rance - Côte d'Émeraude, Vercors, Verdon, Vexin français, Volcans d'Auvergne, Vosges du Nord

- ◆ L'information sur l'offre touristique environnante ;
- ◆ Nettoyer régulièrement des sites et participer à des événements « Clean-Up », notamment pour le World Clean Up day ;
- ◆ Participer à l'élaboration des posts de sensibilisation aux bonnes pratiques et à l'environnement sur les réseaux sociaux du Parc ;
- ◆ Contribuer à l'établissement du bilan et rendre compte de sa mission lors d'une réunion à la fin de la saison estivale.

Cela suppose une présence quotidienne de l'agent au cœur du territoire placé sous sa protection, dont il doit avoir une parfaite connaissance.

3. COMPETENCES

Connaissances et savoir-faire :

- ◆ Connaissance du territoire appréciée (sites, géographie, faune, flore, patrimoine) ;
- ◆ Connaissance du fonctionnement, des objectifs, enjeux et actions du PNR ;
- ◆ Connaissances naturalistes appréciées ;
- ◆ Maîtrise de l'Anglais nécessaire, et la pratique d'autres langues étrangères serait un plus ;
- ◆ Grande aptitude au contact, une capacité d'écoute et de médiation ;
- ◆ Aptitude rédactionnelle (rédaction de rapports, bilan) ;
- ◆ Maîtrise des outils bureautiques (Pack Office) ;
- ◆ Bonne condition physique nécessaire, aptitude au travail de terrain ;
- ◆ Permis de conduire et véhicule.

Savoir-être :

- ◆ Sens de l'organisation ;
- ◆ Autonomie et capacité de travailler en équipe.

4. CONDITIONS D'EXERCICE DU POSTE

Lieux :

Poste basé à Sahune l'essentiel des missions se déroulera dans les Gorges de la Méouge (05) et dans le Nyonsais (26).

Relations fonctionnelles

Sous l'autorité de la direction et de la direction adjointe, l'écoguide sera sous la hiérarchie fonctionnelle de la chargée de projet « nature et activités récréatives ».

Modalités d'organisation du temps de travail et contraintes

Période d'emploi du **16 juin au 15 septembre 2025**. Formation locale et régionale obligatoire fin juin.

Contraintes horaires : Poste exercé en journée mais parfois en soirée, les week-ends et jours fériés en période estivale. Modification possible des horaires en cours de contrat (si événement météorologique type canicule par exemple).

Congés : 6 jours de congés payés, dont 3 seront posés en fin de contrat, et 3 seront définis selon un planning géré et organisé par la chargée de projet « nature et activités récréatives ».

Port d'une tenue vestimentaire spécifique fournie.

Travail en équipe d'au minimum deux personnes.

Le poste d'éco-guide ne bénéficie pas du télétravail : en cas d'intempérie ou d'impossibilité de travailler dehors, les jours et horaires de travail pourront être modifiés dans la journée même ou reportés sur d'autres journées. L'éco-guide pourra également être amené à travailler dans les locaux de Sahune ou dans une commune avec laquelle le syndicat mixte du Parc aura conventionné le cas échéant et si la nature des tâches confiées le permet.

Moyens mis à disposition

- ◆ Moyens mis à disposition : équipements informatiques au siège du Parc ou dans l'antenne relais des Hautes-Alpes, accès au pool de véhicules de services, remboursement des frais de déplacements et de mission sur la base du barème de la fonction publique territoriale

5. CANDIDATURE

A adresser par courrier ou par mail à :

Madame la Présidente

Syndicat mixte du Parc naturel régional des Baronnies provençales

575, route de Nyons

26510 SAHUNE

smbp@baronnies-provencales.fr

Date limite de réception des candidatures (CV + lettre de motivation) : 10 mars 2025

CV + lettre de motivation à nommer ainsi : **NOM_prenom_Ecoguide_3_mois_CV** et **NOM_Prenom_Ecoguide_3_mois_LM**

Une première sélection des candidatures sera opérée sur dossier.

Examen des candidatures puis entretien par un jury (visio) le **21 mars 2025**.

Informations complémentaires :

Contact : Kim CHAPUIS – Chargée de projet sports et activités de pleine nature

kchapuis@baronnies-provencales.fr ; 04 58 17 37 53